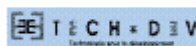




**Les normes, réglementaires ou volontaires, appliquées aux filières
café et ananas : perceptions et effets.
Cas de la Bolivie, du Pérou (zone andine), du Bénin et du Togo
(Afrique de l'Ouest)**

Synthèse rédigée par Hélène Moquet



I Des connaissances et des applications différentes en fonction des terrains d'étude – regards croisés entre l'Afrique de l'Ouest (Bénin et Togo) et la zone andine (Pérou et Bolivie) 5

I1 Description de la mise en place et de la mise en œuvre des normes en Afrique de l'Ouest et en zone andine. 5

I2 Quelques facteurs explicatifs de ce constat 8

A) Une compréhension et une acquisition des normes différentes qui s'expliquent avec l'historique des filières de production concernées 8

B) Une appréhension de la norme dépendante de l'accompagnement mis en place et de l'accès aux formations..... 9

II Les effets des normes..... 12

II1 Beaucoup d'éléments sur le développement des exploitations et des filières agricoles. 12

A) Renforcement de la structuration en OP 12

B) Amélioration de la qualité et des pratiques culturelles..... 14

Cependant, ces normes ne sont pas toujours respectées..... 15

C) Professionnalisation des filières concernées 16

D) Différenciation accrue au sein des filières 18

E) Génération de revenu..... 18

II2 Un territoire quelque peu morcelé par les normes..... 21

A) La marginalisation d'une certaine catégorie de producteurs 21

B) Un impact social et environnemental mitigé..... 23

III Quelques éléments sur la gouvernance des normes : état des lieux de l'implication des acteurs au Sud 25

III1 Au niveau de l'élaboration des normes 25

III2 Au niveau de leur mode d'application et de leur contrôle 26

IV La question des normes replacées dans le contexte général des relations Nord – Sud et de la Solidarité Internationale..... 29

Introduction

Contexte de l'étude

Le projet Normes d'Ingénieurs Sans Frontières émerge d'un constat : le nombre de normes est en augmentation croissante, qu'elles soient réglementaires ou volontaires. Le champ de leur application s'est aussi étendu : à l'origine les normes concernaient les produits manufacturés, elles atteignent désormais les modes de production des denrées alimentaires.

Ce sujet touche de près un grand nombre d'acteurs du domaine de la Solidarité Internationale, dans le cadre de programmes d'appui aux filières agricoles, de sécurité alimentaire, etc.. Paradoxalement, même si la recherche scientifique s'est mobilisée pour analyser les conséquences de cette nouvelle forme de régulation des marchés, peu d'actions et de réflexions ont jusqu'à présent été conduites sur ce thème dans le milieu des Organisations de Solidarité Internationale.

Une première étude a été menée en 2006 par ISF avec le soutien du CFSI : « Les enjeux de la normalisation pour les produits issus de l'agriculture du Sud ». Elle recense les points de vue des Organisations de Solidarité Internationale, en France essentiellement.

Des conclusions et des points de débat ont donc été mis en valeur :

- Les filières internationales appuyées sur des normes constituent-elles une opportunité pour les producteurs du Sud ?
- L'élaboration et la régulation des normes en assurent-elles la pertinence technique et la légitimité politique ?
- L'internationalisation des normes est-elle un bienfait ?

Méthodologie

Par la suite, une seconde phase de travail a donc été lancée. Ce sont des partenaires de longue date d'ISF qui ont proposé les terrains sélectionnés - Bolivie, Bénin, Togo et Pérou. Ils ont aussi participé à la mise en place de cette étude, novatrice pour la fédération. Un long travail préparatoire a été mené avec le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI), le Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), Max Havelaar France et Tech Dev.

Deux filières ont été choisies : la filière café en zone andine et la filière ananas frais pour le Bénin et le Togo. Ces deux filières présentent une différence notable, il y a peu de normes réglementaires concernant le café¹. Dans ce cas précis, une attention particulière a donc été portée sur les normes volontaires.

Tous les types de normes ont été étudiés :

- les normes d'exportation : les normes internationales du Codex Alimentarius, et les normes européennes soit concernant les Limites Maximales de Résidus (LMR), les métaux lourds, et la traçabilité,
- les normes volontaires, type agriculture biologique et commerce équitable principalement (Rainforest Alliance, Utz Kapeh, Starbucks Coffee Practices ou Birdfriendly aussi, en zone andine). Une description plus précise de ces normes figure en annexe 1.

¹ Il existe un décret qui fixe les normes physiques des cafés verts, mais ce sont des normes de type commercial, normalement intégrées dans la classification des cafés et bien maîtrisées par les agents économiques (il s'agit de trier les fèves en fonction de leur apparence)

Toutes les données contenues dans cette synthèse sont issues du travail de volontaires des groupes ISF de Rennes et de Montpellier.

Contenu de l'étude

Un éclairage sur ce thème est donc proposé dans ce document. L'objectif premier est d'impulser une réflexion, que d'autres pourront prolonger. Il s'agit également de donner un cadre de diffusion de la parole « des Suds », et donc de retranscrire le vécu de ces acteurs. Ce questionnement vis-à-vis des effets des normes sur les filières agricoles citées ci-dessus, est représentatif de la démarche d'ingénieur citoyen promue par Ingénieurs Sans Frontières. L'ingénieur participe en effet à la définition des normes et aux négociations auxquelles elles sont soumises. Il est donc important d'en comprendre les conséquences et notamment pour les producteurs eux-mêmes afin que demain, chacun agisse avec discernement.

Limites

Certaines limites doivent être prises en compte concernant cette étude. Il est d'abord difficile de réaliser une synthèse concernant des cas d'étude très distincts. Les types de données recueillies ne sont pas toujours homogènes entre les terrains. Ensuite, il faut préciser qu'au Bénin et au Togo, le commerce équitable connaît des aléas de lancement pour la filière ananas. La visibilité pour ces normes n'est donc pas encore optimale à ce stade.

I Des connaissances et des applications différentes en fonction des terrains d'étude – regards croisés entre l'Afrique de l'Ouest (Bénin et Togo) et la zone andine (Pérou et Bolivie)

I1 Description de la mise en place et de la mise en œuvre des normes en Afrique de l'Ouest et en zone andine.

Cette partie est consacrée à la façon dont les normes sont perçues et appliquées par les producteurs. Il s'agit de refléter leur connaissance des normes qui les concernent.

Cas de la Bolivie

Les producteurs de café ont une vision globale des normes (sanitaires, commerce équitable, agriculture biologique...). Elles sont en effet rassemblées par les coopératives au sein d'un seul et même document.

Les dirigeants des Organisations de Producteurs (OP dans la suite), qui rédigent les normes internes des coopératives, sont eux très au fait des fondements et de l'application des normes, quelques rares producteurs aussi. Ils sont en effet très impliqués dans les processus de commercialisation et ont donc une vision d'ensemble de la filière.

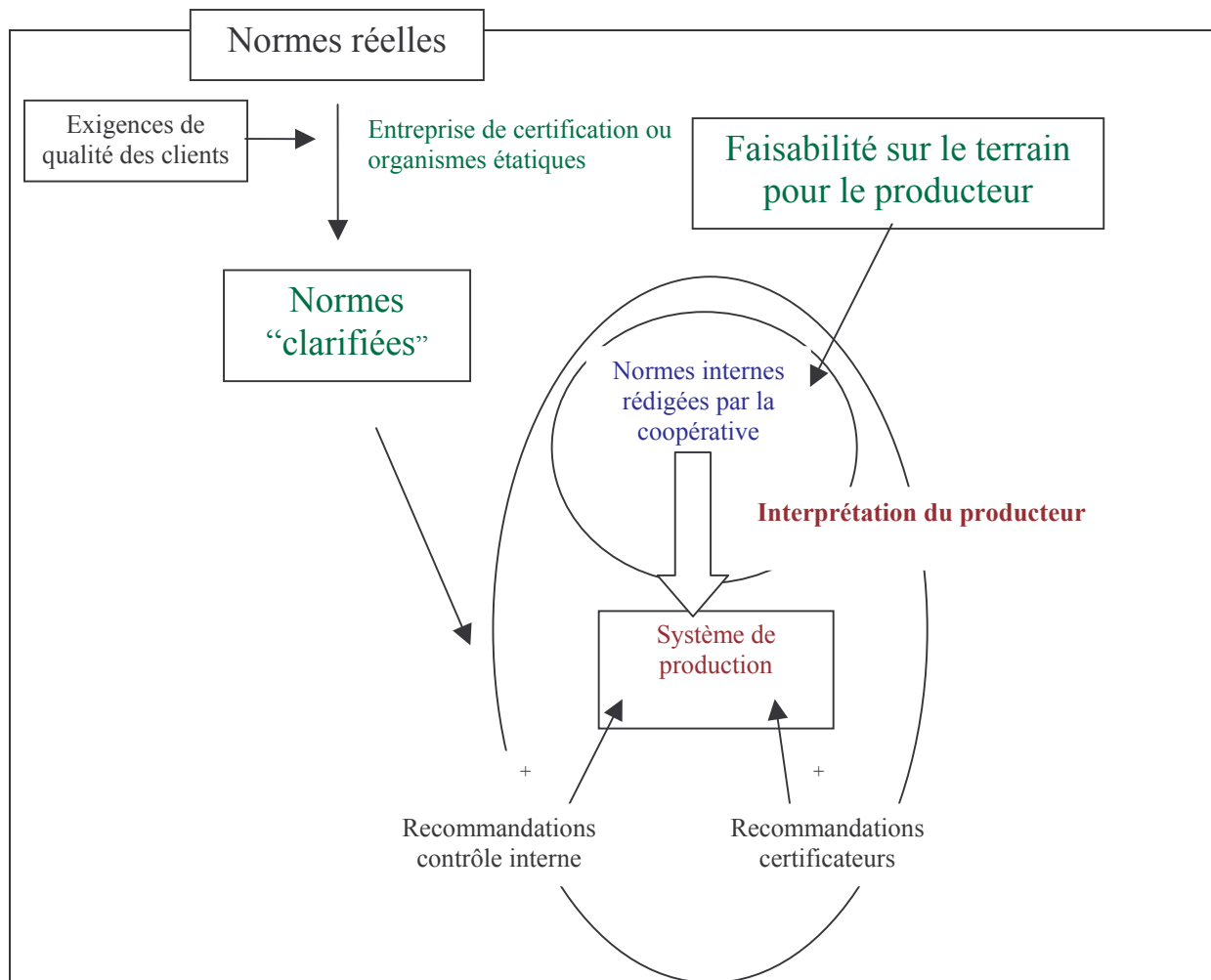


Figure 1 : Environnement du producteur et appréhension des normes (d'après Comar A. et Maréchal G., 2007)

Il existe cependant une certaine hétérogénéité entre les coopératives (suivant leur âge ou leurs revenus). Dans les OP les plus jeunes par exemple, la connaissance des normes (les modifications qu'elles subissent, les aspects de gouvernance, leur but, etc.) par les producteurs est moindre.

Cas du Pérou

Au Pérou, différents types de normes ont été relevés : des normes volontaires et des **normes nationales de qualité**. Ces dernières sont en train de se développer, tout comme les normes nationales sanitaires.

Les normes volontaires, que le producteur choisit donc d'appliquer, concernent la production biologique, le commerce équitable et certaines autres certifications comme Utz Kapeh, Rainforest Alliance et Strabucks Coffee Practises.

Connues des caféiculteurs péruviens, elles sont cependant considérées comme trop nombreuses, et très ressemblantes entre elles par l'ensemble des acteurs.

De plus, les interprétations d'une même norme étant différentes selon les pays, les caféiculteurs péruviens restent dans un certain flou. Ils souhaiteraient une interprétation unique qui leur permette d'exporter dans tous les pays, ou éventuellement une unique norme de production durable pour l'ensemble du café péruvien.

L'étude a tenté de relever le degré de connaissance des normes qu'ont les producteurs. La mise en œuvre de ces normes est en effet directement liée à la perception qu'ils ont des règles imposées pour le respect d'un cahier des charges par exemple.

Il ressort que les producteurs péruviens possèdent de bonnes connaissances de l'agriculture biologique. Ils sont en effet capables d'expliquer :

- *quelles sont les pratiques à mettre en œuvre pour y parvenir (pose de barrières végétales pour limiter l'érosion, récolte sélective des grains de café, taille du caféier, etc.)*
- *comment les mettre en place*
- *et quel est leur intérêt pour la durabilité de leur exploitation.*

Pour le commerce équitable, les connaissances des producteurs sont minimales. Elles sont limitées à la dimension économique, soit le prix garanti et la prime de développement. Il existe cependant une certaine confusion car c'est l'organisation de second niveau² qui établit directement le contrat avec l'agriculteur, dans lequel apparaît le prix garanti. Il s'agit d'un minimum garanti qui est en général supérieur au prix du marché, sauf si les cours du conventionnel le dépassent. Le prix garanti s'ajuste alors à la hausse.

Les deux certifications sont cependant souvent évoquées de manière commune : beaucoup de producteurs indiquent seulement qu'ils sont en production biologique, la certification équitable ayant l'air de tomber sous le sens. Dans certaines coopératives, l'expression "commerce équitable" se rapporte aux deux certifications, biologique et équitable.

Cas du Bénin et du Togo

Pour les paysans, les normes sont l'ensemble des Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) qui permettent de répondre aux exigences des clients à l'export (soit les exportateurs, soit les transformateurs béninois). Très peu ont conscience d'appliquer des textes réglementaires d'une quelconque instance comme l'Union Européenne. Rares sont ceux qui connaissent les noms des textes, leur contenu ou même les concepts définis par ces textes.

Certains producteurs, peu nombreux, citent certains organismes d'appui comme le Coleacp³. Ainsi, seulement 10 paysans enquêtés (sur 24 remplissant une fiche parcellaire) connaissent le concept de traçabilité.

Une nette différence de connaissance des normes concernant le respect du cahier des charges d'une production biologique est à signaler entre les producteurs péruviens et les producteurs du Bénin et du Togo.

Plus de la moitié des personnes enquêtées vendant avec la certification biologique font difficilement la différence avec le commerce équitable, ou les exigences des clients. Ils ne connaissent pas d'organisme de certification (comme Ecocert) ou le principe de la certification.

² Pour mieux comprendre, un schéma de l'organisation des filières (1^{er} et 2nd niveaux d'organisation des producteurs) est proposé en annexe 2.

³ Comité de liaison Europe-Afrique Caraïbes Pacifique : une association interprofessionnelle à but non lucratif, qui représente et défend les intérêts collectifs des producteurs, exportateurs et importateurs de fruits, légumes, fleurs et plantes.

Principaux éléments d'analyse et de réflexion

Il ressort de ces différents terrains d'étude qu'il est rare que les producteurs sachent que leur outil de production et leur travail productif sont régis par des normes. Ils assimilent principalement les normes à des contraintes imposées par les acheteurs de leurs produits pour satisfaire les exigences du marché. L'analyse est commune entre la zone andine et les pays d'Afrique de l'Ouest consultés : il existe une certaine méconnaissance des normes, et une confusion autour de celles-ci (excepté pour l'agriculture biologique au Pérou). La perception d'une pluralité de normes concernant des préoccupations voisines (par exemple l'environnement) apparaît comme une contrainte plus que comme une opportunité. Chaque norme nécessite en effet un investissement en connaissance et en compréhension pour tenter de s'y adapter. La revendication d'une norme unique, synthétique, qui reprendrait plusieurs des cahiers des charges n'est pas perçue comme un risque mais plutôt comme un moyen de simplifier la gestion de la qualité.

Nous constatons donc que, si de façon générale, le nombre de normes environnant les activités des producteurs entraîne un flou, il existe toutefois des différences dans l'application des normes. Nous proposons dans la suite quelques éléments de réponse.

12 Quelques facteurs explicatifs de ce constat

A) Une compréhension et une acquisition des normes qui s'expliquent avec l'historique des filières de production concernées

L'histoire et la situation actuelle des différentes filières étudiées sont ici retracées.

En Bolivie, les coopératives agricoles se sont développées dans les années 70. Depuis plus d'une trentaine d'années donc, ces structures font partie de la vie des producteurs boliviens. Ce processus organisationnel est ainsi relativement ancien. Aujourd'hui, une réelle dynamique est en place. Il existe effectivement une concurrence entre les différentes Organisations Economiques Paysannes.

Il faut cependant préciser que tous les caféiculteurs boliviens n'y sont pas associés (les raisons évoquées sont diverses : manque de transparence de la structure, temps de paiement trop long, inégalités,...).

Au Pérou, la filière café a commencé à se développer dans les années 50. C'est en 1969, suite à la réforme agraire que les premières coopératives se sont mises en place. Après certaines difficultés liées au terrorisme (1980), la production de café repart au début des années 90, notamment avec l'apparition des normes, qui accentuera l'émergence et le développement de nouvelles coopératives. Le café est aujourd'hui le premier produit agricole d'exportation, et le pays le premier exportateur de café biologique du monde, en terme de volume.

La filière ananas naît en 1972 **au Bénin**, suite à la création d'une première grande unité de production. Elle sera ensuite nationalisée par le régime en place. Le volume d'exportation fluctue de manière importante mais reste très faible jusque dans les années 1990. En 1992, cette unité de production est relancée suite à sa privatisation, avec l'appui de la Caisse Française de Développement et de la Banque Mondiale. Autour de cette exploitation va se créer une dynamique, qui est à l'origine de la filière actuelle. La production marquera un

temps d'arrêt entre 1997 et 1998, et un recul des surfaces cultivées sera également observé en conséquence, car le tarif de fret aérien est prohibitif.

Au Togo, la filière d'exportation s'est développée en 1995, grâce à un opérateur central : Biotogo (une entreprise privée). Les producteurs étaient annuellement payés pour l'entretien des parcelles, sur la base de surfaces déclarées en ananas (mangues et avocats). Les encadreurs de Biotogo assuraient le suivi de la récolte. Des contrôles des pratiques étaient également réalisés pour une production biologique. L'Association Village Entreprise (AVE) a démarré l'organisation de la production en 1998, sur un financement de la coopération suisse, et dans le souci d'assurer un revenu stable aux paysans. Elle a choisi pour cela d'appuyer la production d'ananas, car c'est une culture rentable et qu'il existe un marché équitable. Les producteurs encadrés par AVE ont bénéficié de fonds, notamment pour la mise en place de l'unité de séchage. Ces deux démarches indépendantes ont ainsi permis à la filière de se développer.

Principaux éléments d'analyse et de réflexion

Ainsi en zone andine, les filières café ont commencé à se structurer en 1960-1970, alors qu'au Bénin et au Togo les filières ananas voient le jour dans les années 1990. Leur ancienneté peut donc conditionner leur organisation et leur fonctionnement.

B) Une appréhension de la norme dépendante de l'accompagnement mis en place et de l'accès aux formations

L'âge des filières étudiées n'est pas un élément suffisant pour expliquer les différences de perception et de connaissance qu'ont les différents acteurs consultés des normes. Il faut en effet prendre en compte l'environnement de ces filières.

Quel est le rôle de l'Etat : encourage-t-il, ou décourage-t-il les initiatives des acteurs de ces filières ? Existe-t-il un cadre légal pour les structures collectives (car dans le cas contraire, c'est un réel frein à la mise en place de celles-ci) ? De quel appui bénéficie la filière, de l'Etat donc, mais aussi des programmes de coopération ou d'ONG ? De quelle recherche ?

En zone andine

Les consultations au Pérou et en Bolivie, ainsi que les échanges avec nos partenaires engagés sur le projet Normes révèlent que la densité de formation est bien supérieure en zone andine. Les opportunités qu'ont les producteurs de se former ne sont pas identiques à celles que l'on peut retrouver en Afrique de l'Ouest.

Il est aussi à signaler que les programmes de coopération qui accompagnent les producteurs sont plus nombreux et plus anciens dans cette zone. C'est le cas d'AVSF⁴ par exemple, qui participe à de nombreux projets de développement rural dans cette zone depuis les années 1980. Il en résulte indéniablement un meilleur accompagnement.

En Bolivie par exemple, il existe des formations en langue locale (Aymara).

Pour le Pérou, où les normes biologiques sont appliquées et comprises, c'est l'ensemble des acteurs qui est concerné : *si les normes biologiques sont les plus connues, c'est aussi parce*

⁴ Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières

« Ce document a été réalisé avec l'assistance financière de la Communauté européenne et du Ministère français des Affaires Etrangères. Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion des participants au débat et en aucun cas le point de vue officiel de la Commission européenne et du Ministère français des Affaires Etrangères. »

qu'elles changent fondamentalement les pratiques quotidiennes des caféiculteurs dans leur travail. Elles représentent également des aspects concrets et valables pour eux, c'est-à-dire améliorer la productivité et la qualité de leur café. Ces tendances s'appliquent aussi aux techniciens et aux équipes dirigeantes des organisations de second niveau.

Ainsi, au Pérou, les producteurs bénéficient d'un appui institutionnel pour faire face aux difficultés liées aux changements dans les itinéraires techniques demandés par les normes. Cependant, la filière est peu aidée par l'Etat pour son développement. Elle peut bénéficier d'une certaine aide financière, mais a peu de poids pour faire valoir sa promotion et sa valorisation auprès de l'Etat.

En Afrique de l'Ouest

Dans un contexte de faible connaissance des normes réglementaires de l'Union Européenne, leur respect tient à des formations relatives aux BPA, effectuées par des professionnels qui "traduisent" les normes en BPA.

Certains éléments de l'étape de certification des ananas biologiques, au Togo, peuvent expliquer la confusion que ressentent les producteurs. En effet, le certificateur passe une fois par an, et il semble qu'il n'y a jamais eu de contrôle inopiné. Il arrive que les contrôles se fassent en présence des encadreurs des sociétés clientes, car ce sont eux qui détiennent les informations de traçabilité. Dans l'esprit des producteurs, une certaine assimilation est réalisée entre l'organisme lié à la norme et le client, ce qui montre le manque important de connaissance des producteurs sur la norme volontaire qu'ils respectent.

Une inquiétude peut cependant être formulée vis-à-vis des formations qui sont réalisées. Effectivement, en termes d'efficacité, aucun problème n'a été constaté depuis deux ans. Cependant, d'après le témoignage d'un président d'OP et d'un consultant, il est fort possible que ce soit plus par absence de vérification, que par réelle conformité des ananas aux normes.

Un effet, un point supplémentaire peut être apporté. Il permet d'approfondir l'élément décrit ci-dessus.

Les ONG d'encadrement déclarent qu'environ 80 % des producteurs d'ananas ne maîtrisent pas une langue européenne. Pourtant, FLO par exemple, envoie en Afrique francophone tous ses documents (y compris les contrats à signer) en anglais. Même avec une maîtrise parfaite d'une langue européenne, de sa lecture et de son écriture, l'accès aux textes des normes et leur compréhension restent très difficiles. La norme fixe souvent des objectifs sans formaliser la manière de les atteindre. C'est le cas des normes réglementaires de l'Union Européenne qui fixent une Limite Maximale de Résidu (d'éthéphon) sans préciser les bonnes pratiques agricoles nécessaires à son respect. D'ailleurs dans certaines zones, comme pour le Togo et le Bénin, dans le cas de la production d'ananas, il n'existe aucune étude scientifique pour définir ces limites maximales. Dans un pays avec une recherche agronomique aux faibles moyens, il s'agit d'un problème difficilement surmontable pour les producteurs.

De façon générale, les filières ananas sont peu encadrées, au Bénin comme au Togo.

Au Bénin, même si le développement de la filière ananas a été décrété comme prioritaire par le gouvernement suite à l'effondrement du marché du coton, aucune aide substantielle n'a été dégagée par l'Etat. Une table filière, regroupant des producteurs, des transformateurs et des exportateurs a été créée. Elle fixe un cadre de concertation et d'échanges avec l'Etat. Toutefois, la légitimité de sa direction est remise en cause, et elle ne semble pas apporter beaucoup à la filière. Des Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CERPA) encadrent

également la production agricole. Cependant, faute de moyens, leur travail se concentre essentiellement sur des tâches administratives, et peu sur un travail de terrain. L'Association de Développement des Exportations (ADEx) est elle, appuyée par l'Etat et permet la diffusion des évolutions relatives aux normes réglementaires concernant les exportations. Elle fournit ainsi de l'information aux producteurs.

Le Coleacp, dont il a été question plus haut vulgarise également certaines normes européennes, en particulier sur les Limites Maximales de Résidus, dans le cadre du Programme Initiative Pesticide (PIP).

Il faut enfin signaler la présence de plusieurs ONG qui appuient les organisations de producteurs d'ananas béninoises (GERME, Initiative et Développement, Helvétas).

La filière togolaise est moins organisée qu'au Bénin : elle compte moins d'acteurs, plus d'aléas sur les commandes, pas ou peu d'intervention de l'Etat... Il n'y a effectivement aucune organisation à l'échelle nationale pour les producteurs d'ananas. L'Etat n'encadre pas du tout la filière. De fait, il n'y a aucun programme de formation, ni de cadre de négociation national avec les exportateurs pour la promotion de la filière par exemple. De plus, très peu d'ONG appuient les producteurs d'ananas togolais.

Principaux éléments d'analyse et de réflexion

Les difficultés dans l'appropriation des normes peuvent ainsi s'expliquer partiellement par l'histoire des filières concernées. Les filières ananas sont effectivement très récentes alors que les filières café présentent déjà une certaine ancienneté.

Il faut de plus y ajouter la qualité de l'accompagnement qu'il soit étatique ou institutionnel, et des éléments déterminants comme la langue dans laquelle sont rédigées les normes. Cet accompagnement, pour respecter les conditions d'application des normes, est en effet indispensable, en termes de partenariat technique pour guider les producteurs. En zone andine, les coopératives disposent de capacités locales très importantes qui leur permettent d'adapter localement les itinéraires techniques indispensables au respect des normes. Ces normes « clarifiées » sont indispensables, et c'est une piste de travail identifiée pour les structures d'appui en Afrique de l'Ouest.

II Les effets des normes

Il s'agit de recenser dans cette partie, les effets des normes qui ont pu être constatés. Lorsque nous disposons des informations suffisantes, un parallèle est effectué entre les différents types de normes (publiques ou privées notamment).

II1 Beaucoup d'éléments sur le développement des exploitations et des filières agricoles

A) Renforcement de la structuration en OP

Un constat général fait état d'un renforcement de la structuration des producteurs en organisations collectives.

Cas du Bénin et du Togo

Au Bénin, les producteurs se regroupent pour atteindre les volumes imposés par l'exportation et permettre les négociations nécessaires. Ces organisations disposent de ce fait d'une capacité financière qui leur permet de supporter les coûts logistiques engendrés.

Les normes (d'exportation et celles liées au commerce équitable) renforcent donc la coopération entre les producteurs. Pour exporter, ils s'organisent en effet en OP. Il ressort des entretiens une certaine solidarité entre les membres, notamment pour aider les analphabètes à la réalisation des opérations nécessaires pour valider la traçabilité.

Dans le cas plus précis du commerce équitable, quelques initiatives intéressantes ont été relevées, comme par exemple la mise en place d'un programme d'alphabétisation en langue locale. La structure semble de plus fonctionnelle, transparente et démocratique. Le niveau d'empowerment⁵ est en effet plus important chez les enquêtés appartenant à ce type de coopérative.

Pour la production biologique par contre, il y a moins de coopération entre les acteurs. Le client prend en effet en charge tous les problèmes de gestion administrative et de formation. Les contraintes qui ont entraîné les producteurs en conventionnel ou en commerce équitable à s'organiser, sont donc ici beaucoup moins fortes.

Les avantages d'une structuration en OP pour les producteurs engagés dans des productions normalisées

Attention, dans ce paragraphe, il faut bien mettre en évidence l'ambiguïté qui réside entre l'étude des normes (qui majoritairement renforcent l'organisation en OP), et celle des organisations collectives en elles-mêmes.

La structuration en OP permet tout d'abord de **partager les coûts des certifications.**

⁵ L'empowerment est la capacité d'une population à prendre part aux négociations, d'augmenter son pouvoir vis-à-vis de celles-ci et de la prise de décision.

De nombreux éléments peuvent être apportés concernant les relations des producteurs avec leur environnement. Dans tous les cas de figures rencontrés en Afrique de l'Ouest, **les normes renforcent la coopération entre les producteurs et leurs clients :**

Pour différentes étapes de l'itinéraire technique de l'ananas, les clients sont rencontrés. Les responsables des OP sont en contact permanent avec les exportateurs, ce qui leur permet de suivre l'évolution des ventes. Les prix sont fixés lors de tables de négociations entre les représentants des producteurs et les clients.

En ce qui concerne le commerce équitable, les importateurs viennent visiter l'OP une fois par an. Les agriculteurs considèrent de plus que les rapports qu'ils entretiennent avec leur client sont meilleurs qu'avec les exportateurs conventionnels.

Ceci est d'autant plus valable pour l'agriculture biologique où le suivi est beaucoup plus dense. Des encadreurs sont effectivement mobilisés sur les lieux de production, de deux à quatre fois par mois. Ceux-ci sont responsables de la planification et du suivi des parcelles. Ils assurent également les formations jugées nécessaires. Enfin le coût de certification, connu des producteurs est assuré par le client.

Cette organisation leur donne également un **pouvoir plus important sur les marchés**, en termes de volumes (et de qualité) d'ananas produit :

Au Bénin, cette année, un réseau d'OP (qui regroupe un grand nombre de producteurs exportant) a réussi à faire signer des contrats à ses exportateurs sur la base de 120 FCFA/kg. Les prix précédents variaient entre 70 et 110 FCFA le kg. Les exportateurs, jusqu'alors en position de force, mettant les agriculteurs ou les OP en concurrence, sont passés en position de faiblesse face à une majorité de producteurs réunis dans une même structure.

Les producteurs ont donc modifié à leur avantage les relations avec leurs clients. **La norme semble donc renforcer le pouvoir de l'amont des filières**, soit des producteurs. C'est le cas pour les normes d'exportation, et le commerce équitable au Bénin et au Togo.

En effet, la moitié des enquêtés a connaissance des négociations entre l'OP et les clients, pour la fixation du prix. Ils considèrent que l'augmentation obtenue récemment a été possible grâce au renforcement de l'OP. Le déroulement des commandes et la fixation des prix sont similaires pour les producteurs équitables et les producteurs conventionnels.⁶

Ce n'est pas le cas pour les certifications biologiques.

Il a été dit plus haut que les producteurs coopèrent fortement avec leur client. Ce dernier prend en charge un certain nombre de tâches pour le respect de la norme biologique (concernant la traçabilité et le paiement du coût de la certification). Cette relation, imputable à la norme, renforce le pouvoir du client sur la filière biologique par rapport à une filière conventionnelle ou équitable.

⁶ Cependant, il faut préciser que, bien évidemment, les négociations n'aboutissent pas toujours en faveur des producteurs parce qu'ils sont organisés.

Principaux éléments d'analyse et de réflexion

L'export pose des contraintes aux producteurs, ce qui les pousse à la coopération entre eux, avec les ONG d'appui et avec leurs clients. Attention cependant, le regroupement en OP est une condition pour l'obtention d'une certification en commerce équitable. Ceci aboutit à une meilleure maîtrise de la commercialisation et de la production (cf. paragraphe suivant pour ce dernier point). Ce rôle commercial est très important pour les producteurs.

Cependant, concernant les OP, plus qu'un impact économique, il s'agit d'envisager l'émergence des forces politiques en capacité de négocier pour que les producteurs puissent mieux se défendre. Une implication plus politique, dans des négociations avec l'Etat par exemple serait souhaitable. Il s'agirait de pouvoir jouer sur les orientations économiques, pour qu'elles n'anéantissent pas les filières.

Une vraie question émerge néanmoins de ces différents constats. Les normes liées à des préoccupations environnementales sont effectivement très en vogue. Il apparaît pourtant que les démarches de certifications sont beaucoup plus intégrées, laissant une implication et un contrôle moindres aux producteurs. Comme vu précédemment, il est vrai que le mode de culture biologique, contrairement au commerce équitable, est plus intrusif dans les exploitations. Il induit une implication forte dans le quotidien des producteurs. Même si ce mode de production présente certains avantages, notamment pour les relations producteurs-clients, il faudrait veiller à ne pas déposséder les agriculteurs de la maîtrise de ces normes.

B) Amélioration de la qualité et des pratiques culturelles

Cas de la Bolivie

En ce qui concerne le café, les normes liées au commerce équitable et à la certification biologique ont indéniablement eu un impact sur la qualité du café. Elles ont en effet, soit imposé, soit permis des installations nécessaires pour un bon « pré-process » du café⁷.

Dans les OP, c'est le meilleur café qui part à l'export pour les certifications équitables et biologique. Les volumes certifiés exportés ont augmenté.

Les normes, même si elles représentent au départ une contrainte, se transforment en outil technique lorsqu'elles sont appliquées par les producteurs.

L'administration des organisations est améliorée, des éléments sont donnés pour la conduite des caféiers grâce au commerce équitable. De nombreux outils sont donnés pour la gestion de l'exploitation agricole grâce à la certification biologique.

Ainsi, beaucoup de producteurs considèrent les normes comme une aide pour la production, le maintien des sols, etc. La période de contrôle de la certification devient une vérification de leur production avec un conseil technique à la clef. Dans ce cas, les normes volontaires correspondent à des modèles de gestion d'exploitation.

Cas du Pérou

L'arrivée des normes a permis d'engager une démarche qualité, d'améliorer la production et donc les qualités standards.

Au Pérou, la certification biologique apparaît comme une certification permettant d'améliorer la productivité et la qualité du café, tout comme la durabilité des exploitations. Dans ce sens,

⁷ Il s'agit ici du processus de transformation du café, qui nécessite un certain matériel.

elle est un **tremplin d'accès aux marchés internationaux**, puisqu'elle garantit une qualité de production, mais aussi un outil pour les conserver grâce à la qualité obtenue du café en lui-même.

Cependant, une précision est à apporter concernant les aspects de qualité du café en zone andine. Les cafés spéciaux parviennent en effet tout autant à ces marchés. Il apparaît donc que jouer la carte de la qualité (qu'elle soit gustative, ou physique) pour pouvoir commercialiser leur production est une vraie préoccupation des producteurs au Pérou. Des normes nationales s'y développent, pour prévenir une éventuelle saturation des marchés de cafés « durables » et valoriser le café péruvien en tant que tel. En Bolivie, une filière café labellisé « café spécial » voit également le jour.

Certains caféiculteurs accusent en effet les certifications équitables de ne pas valoriser la qualité du café en tant que telle. Ils se tournent donc vers des labels la valorisant au mieux, type « cafés spéciaux »⁸. Une confrontation entre les labels socio-environnementaux et de qualité est ainsi observée.

Principaux éléments d'analyse et de réflexion

La qualité du café et les pratiques culturelles ont été améliorées avec l'émergence des normes. Des facilités d'accès aux marchés internationaux s'en sont donc dégagées.

Cependant, en s'approchant des notions de qualité, il apparaît que certains producteurs accordent plus de confiance à des certifications de qualité du produit, plus valorisantes pour eux et pour leur travail. Elles paraissent également plus simples à gérer pour eux que les certifications environnementales.

Cependant, ces normes ne sont pas toujours respectées.

Cas du Pérou

Ces obstacles ont principalement été mis en évidence au Pérou, où il a été question de mélanges de café certifiés biologiques et non certifiés.

La remise en cause des acteurs peut avoir lieu à plusieurs niveaux :

- soit au niveau du producteur, s'il n'est pas à même de fournir la quantité de café sur laquelle il s'est engagé avec l'organisation de second niveau,
- soit au niveau des intermédiaires, qui ont ce type de pratiques pour augmenter le rendement en qualité des sacs qu'ils vendent.

Il arrive également que des organisations de second niveau commercialisent du café conventionnel sous la certification commerce équitable, notamment lors d'années de faible production, lorsque la demande du client est supérieure à l'offre des producteurs.

Les certificateurs ont conscience de ces pratiques. Ils essayent de les limiter, en tentant d'évaluer au mieux les quantités que les caféiculteurs peuvent produire en appliquant tel ou tel type de normes. Pour les mélanges de café, ils comptent sur l'honnêteté des producteurs, la certification étant basée sur une relation de confiance.

⁸ Ou cafés différenciés, qui obtiennent un surprix par rapport aux autres cafés.

Principaux éléments d'analyse et de réflexion

Ces situations sont particulières. L'agriculture biologique repose sur une obligation de moyens, et non de résultats. Il est donc difficile de vérifier si un produit est biologique, ou non, en fin de process. Comme pour le commerce équitable, s'agissant d'attributs de croyance⁹, la situation est assez similaire.

Il faut aussi préciser que l'ambition des normes, en termes de traçabilité, n'arrange pas réellement tous les types d'industriels. Les torréfacteurs par exemple, effectuent des mélanges de café de différentes origines ; ceci pour des questions de régularité et d'homogénéité du produit, mais aussi pour des aspects financiers. Il existe d'ailleurs un grand-savoir faire (très ancien) dans ces techniques.

C) Professionnalisation des filières concernées

Les différents éléments précités ont permis de déboucher sur une professionnalisation des filières concernées.

De tous les terrains, il ressort unanimement que la **formation** a considérablement augmenté avec les normes, qu'elle vienne de techniciens, de certificateurs ou de clients exportateurs.

Cas de la Bolivie et du Pérou

La professionnalisation du secteur vient aussi d'un élargissement du réseau habituel : échanges avec les autres producteurs des associations, de la centrale, avec les techniciens, les équipes directives, les stagiaires étrangers, les inspecteurs internes et externes, les clients importateurs...

Cas de l'Afrique de l'Ouest

Au Bénin et au Togo aussi, l'appui technique et la formation ont augmenté avec la norme. La maîtrise technique de la culture de l'ananas, et de sa **commercialisation** se sont accrues grâce à la norme.

Tout particulièrement pour le commerce équitable, les membres du bureau de l'OP déclarent qu'ils ont pu se lancer dans l'exportation par eux mêmes. Le responsable à la commercialisation a eu l'opportunité de faire la promotion de ses produits en Europe. Cependant, pour la certification biologique, il semble que les producteurs soient encore dispensés d'un certain nombre d'opérations. D'après les observations terrain, ils ont par exemple une moins bonne connaissance des maladies que les autres producteurs.

Principaux éléments d'analyse et de réflexion

Les normes volontaires en **zone andine** constituent ainsi une réelle **aide technique** pour les producteurs. Avec ces normes, ils trouvent ainsi des modèles de systèmes de production et une assurance de bonne conduite des cultures lors des contrôles. Les normes volontaires sont dans ce cas appréciées des producteurs.

⁹ Les attributs de produit que les consommateurs ne peuvent évaluer, même par l'utilisation, sont appelés attributs de croyance

Les certificateurs paraissent jouer un rôle qui va bien au-delà du contrôle du respect des cahiers des charges. Ils forment, conseillent les producteurs, les accompagnent dans leurs efforts de mise en conformité. Ce rôle semble particulièrement apprécié des producteurs dans un contexte de retrait de l'Etat des fonctions de vulgarisation qu'il assurait autrefois. Mais ce rôle de conseiller est, en principe, contradictoire avec la fonction de certification. Que devient le rôle du certificateur ? Simple contrôleur, ou aussi technicien ? Doit-il autant aider et accompagner les producteurs dans la mise en place de leur système de production ? Il ressort des entretiens que les certificateurs aimeraient voir leur rôle redéfini, compte-tenu de la déviance de leur fonction assimilée par les producteurs. Le rôle déterminant du certificateur est effectivement un rôle d'audit, et non pas de conseil.

Pour l'**Afrique de l'Ouest**, cet apport technique est également relevé. Des aspects positifs quant à la commercialisation des produits sont également évoqués par les agriculteurs. Les mêmes remarques que précédemment concernant la production biologique d'ananas sont cependant valables. Il n'y a effectivement que peu de transfert de la maîtrise technique au producteur. Se rapproche-t-on d'une intégration des producteurs ?

Pour compléter ce point, il est possible de prendre en considération l'effet des normes quant au **risque engendré par les normes sur l'activité des producteurs**, qui a particulièrement été étudié au Bénin et au Togo.

Cas de l'Afrique de l'Ouest

Dans cette partie, c'est la récurrence des refus, et le risque lié aux possibilités de commercialiser ces marchandises refusées qui ont été pris en compte.

Une précision peut être apportée pour une meilleure compréhension : au Bénin et au Togo, la majorité des producteurs rencontrés vendent à la fois en commerce équitable et en conventionnel. Un producteur biologique, étant données les caractéristiques de ses fruits (non colorés), ne peut pas, lui, exporter en conventionnel. Tous vendent cependant sur le marché local.

Les normes d'exportation engendrent des refus de la production par les exportateurs de 5 à 50¹⁰ % (les producteurs évoquent les raisons suivantes : calibres ou couronnes non-conformes, pédoncules mal tranchés, inhomogénéité d'aspect dans un lot de fruits et maturité). Ce risque est souvent perçu comme un problème. Il est toutefois connu et diminue avec l'augmentation de la maîtrise technique. Ces producteurs se sont diversifiés sur d'autres productions pour limiter le risque. Ils insistent plus sur le risque qu'ils encourent avec la culture de l'ananas que les producteurs commercialisant sur le marché local.

Au contraire, le commerce équitable rend l'activité moins risquée. Quelques personnes ont déclaré que cela permettait aux plus petits producteurs de vendre sur un marché rémunérateur, comparativement au marché local, sans subir les aléas des commandes avec les exportateurs conventionnels.

C'est aussi le cas pour l'agriculture biologique. Les refus par les différents clients varient de 2 à 10% de la production, ce qui est moins important que pour l'export conventionnel. Les calibres produits par l'agriculture biologique sont plus petits mais il existe des clients particuliers qui prennent les gros calibres ce qui n'existe pas sur la filière conventionnelle.

¹⁰ Les refus concernant 50% de la production sont toujours le fait d'un exportateur très exigeant sur la teneur en sucre.

Cependant, dans un cas de refus de marchandise, le marché local peut être très fluctuant, s'il est éloigné d'une grande ville et s'il n'y a pas d'unité de transformation à proximité (qui assure un débouché stable pour la production et permet de stabiliser le produit rapidement).

D) Différenciation au sein des filières

Une diversification accrue a pu être constatée en zone andine.

Cas de la zone andine

Un certain besoin de se différencier avec les normes a été ressenti dans la filière café. Il existe en effet une certaine effervescence dans le secteur, par rapport aux possibilités de commercialisation. Une dynamique est impulsée, avec une recherche constante de nouvelles niches. Le commerce équitable devient un signe de qualité comme un autre. Un engouement pour le marché des cafés spéciaux est en outre mis en évidence. La volonté de mettre en place des labels d'origine se fait nettement ressentir au Pérou.

Il semble cependant que l'offre soit aujourd'hui supérieure à la demande. Certains producteurs restent donc en dehors de ces circuits.

E) Génération de revenu

Cas de la Bolivie

Ce cas de figure est assez exceptionnel. La normalisation concernant les productions biologiques et le commerce équitable a effectivement permis aux OP de rentrer dans un processus facilité d'exportation et d'amélioration de la qualité. Par effet d'entraînement, le prix du café conventionnel bolivien a augmenté.

Un effet sur l'économie locale est ainsi observé. Les différentes filières (export conventionnel, biologique, etc.) étant interdépendantes, ces normes sont parvenues à influencer le marché conventionnel.

Cas du Pérou

Au Pérou, l'augmentation du revenu est perceptible chez tous les producteurs. Cependant, dans le cas de l'agriculture biologique, le surplus de revenu est investi, soit dans l'exploitation pour répondre aux exigences des normes (exemples : achat de plants d'arbres pour reboiser, de matériel pour la taille des caféiers), soit pour améliorer la productivité et la qualité du café (exemple : achat de fertilisants organiques).

L'impact sur l'amélioration des conditions de vie des caféiculteurs est donc à nuancer, notamment selon le nombre d'années de certification et les caractéristiques agroécologiques de la zone. En effet, si les conditions sont favorables à la culture du café, les surplus permettent d'effectuer des travaux dans leurs habitations, de diversifier leur alimentation ou d'améliorer le niveau d'éducation de leurs enfants. Dans le cas contraire, les bénéfices sont intégralement attribués à la parcelle. Les producteurs réalisent cependant ces investissements dans le but d'améliorer la qualité de leur café, et ainsi à long terme d'obtenir un meilleur revenu.

Au Pérou, la certification biologique apparaît, avec un **investissement supplémentaire en temps et en argent**, comme une certification permettant d'améliorer la productivité et la qualité du café, tout comme la durabilité des exploitations.

Dans le cas de la certification équitable, un autre élément doit être pris en compte.

Les normes liées au commerce équitable améliorent les ressources financières des producteurs en leur permettant d'obtenir des crédits avant les campagnes (utilisation de la prime du commerce équitable et/ou préfinancement par le client importateur). D'après les enquêtes, ces prêts à taux très faibles ont une double utilité : ils servent à acheter des fertilisants avant la récolte, mais aussi à subvenir aux besoins vitaux des familles à la période de soudure où ils sont sans revenus.

Les normes équitables permettent aussi la sécurisation des revenus : un revenu minimum, au moins égal aux cours mondiaux est assuré à chaque producteur. Un engagement mutuel des organisations de second niveau (qui commercialisent le café au Pérou) et des importateurs est requis. Il permet de fixer les volumes, la qualité, le calendrier, les modalités d'établissement des prix... Un autre contrat lie le producteur et son organisation de second niveau pour la vente de son café à un bon prix.

Cas du Bénin et du Togo

Un autre éclairage est apporté sur ce thème. En effet, pour ces terrains, il est nécessaire de rajouter que la norme se traduit bien par une **augmentation de travail**, mais qui est dans bien des cas, compensée par un marché export **plus rémunérateur et plus stable**. Ceci dit, dans certains cas très particuliers, il reste plus avantageux de vendre sur le marché local (la proximité d'un marché de vente important, comme aux environs d'une capitale par exemple, peut être très rémunératrice).

Pour la certification biologique, le temps de travail n'est pas plus important, mais les prix de l'ananas sont quasiment identiques à ceux du conventionnel.

Ceci n'est pas vérifié dans le cas du commerce équitable, où le temps de travail est plus important, mais seulement pour les membres du bureau (formations, groupes de travail, réunions, formalités administratives, accueil des certificateurs...). D'après les résultats terrain, les producteurs certifiés FLO vendent leur ananas au même prix qu'en export conventionnel.¹¹

L'ouverture sur des débouchés stables grâce au commerce équitable est également mise en avant par les producteurs (avec une meilleure maîtrise de la commercialisation).

*Cependant, la norme se traduit aussi par des **coûts supplémentaires pour les producteurs** liés : à la mise en place de nouvelles pratiques, à de nouveaux investissements, aux procédures administratives, à l'acquisition de compétences et d'information, etc.*

Principaux éléments d'analyse et de réflexion

Les situations sont donc très variées selon les pays. Les impacts financiers sont loin d'être les mêmes.

L'agriculture biologique péruvienne, sur la filière café, semble être très demandeuse en temps et en investissements pour les caféiculteurs mettant en place ce mode de conduite dans leurs

¹¹ Le commerce équitable y est en phase de lancement. Cette période est difficile : les divers acteurs doivent se caler (des incompréhensions réciproques sur les obligations de chacun sont à noter) avec des produits (confitures, fruits séchés, jus, fruits frais) accédant à un marché en cours de construction, ceci se traduisant malheureusement par des chiffres stagnants ou en récession (JP Doussin, 2007).

exploitations. Les effets en termes de génération de revenus ne sont donc pas encore significativement mesurables.

De plus, il faut bien considérer, que la charge de travail, et des coûts supplémentaires sont engendrés par les normes, ce qui limite les bénéfices des agriculteurs. La sécurisation des revenus est cependant un élément important.

Une remarque sur le contexte peut être apportée. En effet, actuellement, le cours des matières premières agricoles sont élevés. Si l'on prend l'exemple du café, les cours augmentent depuis deux ans, donc on atteint presque un équivalent de prix conventionnel-équitable. Cependant, les cours peuvent redescendre (et très bas), et causer ainsi des problèmes conséquents aux producteurs. Il faut donc nuancer cet aspect, tout en considérant bien que le commerce équitable est surtout intéressant quand les cours mondiaux sont bas.

En prenant en compte ces éléments de contexte, il faut souligner que la question des normes est aussi abordée en terme de durabilité.

Ces normes sont questionnées sur leur possibilité à moyen ou à long terme de renforcer le revenu

Comme il a été vu précédemment, dans le paragraphe portant sur l'amélioration de la qualité par les normes, ce thème fait débat.

Cas du Pérou

Au Pérou, des questionnements émergent, notamment concernant la pertinence des normes volontaires pour rester compétitif. En effet, il apparaît nécessaire de développer la qualité physique et gustative du café pour être concurrentiel sur le marché.

Le cas de la certification biologique est parlant. Actuellement, le prix du café certifié biologique est un peu plus élevé qu'un café conventionnel. Seulement, il peut parfois être inférieur à celui d'un café de très bonne qualité. Les investissements demandés, tant en temps qu'en argent ne sont donc que partiellement récompensés. Les exigences de la certification ayant tendance à augmenter, les producteurs s'inquiètent de la viabilité du respect de ce cahier des charges.

Certains caféiculteurs ainsi que d'autres acteurs de la filière péruvienne pensent aussi que les normes volontaires ne sont qu'un effet de mode et que leur marché va arriver à saturation.

Même si les volumes de café certifiés au Pérou sont en augmentation, les acteurs de la filière se préparent à une éventuelle saturation des ventes. Ils préfèrent donc s'orienter vers la valorisation de la qualité de leur café. Celle-ci implique une rémunération du producteur pour son travail. Elle se distingue des normes du commerce équitable qui apparaissent comme dévalorisantes pour certains (elles rémunèrent le producteur à un prix plus élevé pour n'importe quelle qualité). Les producteurs préfèrent donc être rémunérés pour le travail fourni.

Principaux éléments d'analyse et de réflexion

Les normes concernant l'agriculture biologique ou le commerce équitable font désormais partie des outils dont les producteurs disposent pour vendre leur production sur les marchés internationaux. Les labels liés directement à la qualité semblent être en voie de

développement, au moins au Pérou. Les producteurs cherchent donc d'autres signes de qualité, comme les marques ou les appellations d'origine. Dans le contexte péruvien, des normes publiques de qualité sont en train d'être développées par des institutions publiques. Même si ces garanties ne sont encore que très peu développées, elles émergent aujourd'hui. Deux remarques doivent cependant être apportées. D'une part, la majorité des producteurs n'est pas prête, pour autant, à laisser ses certifications (qui apportent des avantages certains : sécurité des revenus, connaissance,...). D'autre part, il faut veiller à ne pas opposer normes et qualité.

II2 Un territoire quelque peu morcelé par les normes

A) La marginalisation d'une certaine catégorie de producteurs

Les normes ont renforcé le regroupement des producteurs en structures collectives. Mais n'y a-t-il aucune exclusion d'agriculteurs de ces modes d'organisation ? Si la mise en place de normes a pour effet de susciter ou de renforcer l'action collective et que celle-ci apparaît avoir des effets de levier positifs, il ne faut pas oublier que l'action collective est elle-même un processus générateur d'exclusions.

Cas de la Bolivie

Il ne faut effectivement pas idéaliser la structuration de la production qui a lieu. En effet, les normes sont également génératrices d'inégalités :

- *Entre les coopératives :*

D'une part, par rapport à leurs opportunités de commercialisation : entre celles qui sont certifiées avec acheteurs pour 100% de leur production, celles qui sont certifiées sans acheteurs ou que partiellement, et celles qui ne sont pas certifiées et qui n'ont pas d'acheteurs définis préalablement.

D'autre part, toutes les OP ne présentent pas le même niveau de richesse.

Il faut de plus souligner que certaines coopératives ne souhaitent plus s'agrandir et intégrer de nouveaux membres ; la difficulté d'accès aux OP devient plus grande. En effet, la concurrence d'une OP à l'autre est telle que certaines réduisent le nombre d'adhérents.

- *Au sein des coopératives :*

Il existe également une différence de connaissances des normes, entre les dirigeants et les membres, et entre les différents membres suivant leur proximité de la coopérative. Un certain manque de transparence est mis en évidence, certaines conditions de travail (exemple des trieuses : les femmes qui trient le café) sont pointées du doigt.

Les dirigeants semblent en effet être ceux à qui profitent le plus les effets de normalisations équitables ou biologiques : formations professionnelles, accès à de meilleurs moyens matériels de l'OP (voiture, téléphones portables, accès internet...), etc.

De plus, il apparaît difficile d'accéder aux postes de responsables (nécessité d'être lettré, d'avoir des connaissances en comptabilité, capacité pour se faire élire ...). La création d'une élite à la tête des coopératives est ainsi facilitée.

Le prix des certifications est également mis en avant, comme excluant une partie des producteurs. Des adaptations ont cependant été mises en place en Bolivie pour améliorer cet aspect financier. Cette initiative est présentée ci-après.

Lorsqu'une OP choisit de se diriger vers un marché labellisé par une ou des normes volontaires, en particulier celles de l'agriculture biologique, le principal problème économique rencontré est le coût élevé de la certification pour chaque producteur. Pour éviter une certification individuelle trop onéreuse, les organisations ont donc mis en place des Systèmes Internes de Contrôle (SIC), en accord avec les différentes entreprises de certification.

Pour l'instant, ceci s'applique aux certifications individuelles de type « agriculture biologique » en Bolivie, mais le commerce équitable, qui se dirige vers un contrôle plus propre à chaque producteur, va lui aussi bientôt demander aux OP de posséder un SIC.

Avec un SIC performant, l'organisme certificateur ne contrôle que 20 à 30% des producteurs au lieu de 100% en théorie, en déléguant une partie de son travail de terrain à l'OP. Pour cela, la structure doit mettre en place des normes internes incluant les normes exigées par le certificateur (se basant sur les grandes lignes des normes internationales telles que IFOAM¹²) et celles de la coopérative elle-même (à condition qu'elles soient plus contraignantes), comme par exemple des normes de qualité ou des règles de fonctionnement du SIC. Ce sont uniquement les techniciens et les responsables des coopératives (responsable du SIC notamment) qui les rédigent avec l'aide des certificateurs. Cependant ces normes doivent être connues et comprises par tous les producteurs. Pour cela, les OP forment des « promoteurs », personnes chargées de la diffusion orale voire écrite de ces normes aux producteurs. Des cours sont également organisés.

L'OP doit également mettre en place un système de contrôle interne par des membres de la coopérative pour tous les producteurs. Chaque zone possède un contrôleur interne qui inspecte une autre pour plus d'impartialité. La méthodologie de contrôle doit être approuvée par l'organisme de certification.

Le SIC doit être en mesure de fournir les caractéristiques et les activités de chaque producteur par le biais de bases de données (cahiers des producteurs par exemple).

En outre, le fait d'avoir un SIC et de permettre aux producteurs d'être eux-mêmes certificateurs (hommes et femmes) est un aspect important de gouvernance des normes pour les producteurs.

Enfin, les normes en Bolivie étant en très grande majorité des normes internationales issues du Nord, des entreprises privées doivent être accréditées pour certifier les coopératives. Cette configuration en limite l'accès à certaines coopératives. En effet, si pour certaines raisons (prix de l'accréditation, conditions de formation pour pouvoir être accrédité) le certificateur n'est pas en mesure de certifier une norme, elle devient inaccessible pour les différentes OP du pays.

Cas de l'Afrique de l'Ouest

Pour ces deux terrains, la norme entraîne également l'exclusion d'une certaine catégorie de producteurs. Il s'agit des agriculteurs pauvres en ressources financières ou cognitives, qui se retrouvent pénalisés par la création d'un surcoût, financier ou en travail improductif.

De plus, les producteurs trop isolés, ou ne disposant pas d'un volume de production suffisant ne peuvent pas non plus appartenir à une OP.

¹² International Federation of Organic Agriculture Movements

La contrainte financière (certification chère) de l'agriculture biologique ne peut être supportée en totalité, ni par le producteur ni par l'OP. C'est donc le client qui la prend en charge. Il s'ensuit une verticalisation¹³ de la filière. Ceci vaut également pour la certification FLO.

Cas du Pérou

Dans le même ordre d'idées, le coût de la certification est mis en cause au Pérou. Par exemple, la certification Rainforest Alliance est encore trop chère pour la plupart des coopératives.

Principaux éléments d'analyse et de réflexion

Des tensions sont donc palpables, entre les différentes coopératives d'un territoire, et au sein de celles-ci. Les producteurs les plus pauvres, les plus isolés et ayant de trop petits volumes de production se retrouvent évincés de ces circuits. D'une manière plus générale, le prix des certifications est largement évoqué. Il semble donc que les normes, pour ce point, s'intègrent dans un schéma où elles concourent au renforcement d'inégalités déjà existantes. Le rôle des OP peut ainsi être questionné. Doivent-elles jouer le jeu de la concurrence jusqu'à créer des inégalités ? Comment pourraient-elles avoir d'autres alternatives ?

Ces résultats s'appuient surtout sur une analyse des effets des normes sur les producteurs qui les appliquent. Ils renseignent peu sur les effets de marginalisation de producteurs qui n'ont pas pu répondre aux exigences de ces normes. Ce processus de sélection est certes inhérent à l'évolution historique du secteur agricole. Le problème reste la vitesse d'exclusion que provoque la multiplication rapide des normes. Cette exclusion est-elle compensée par une création d'autres emplois permettant d'absorber cette main d'œuvre exclue du secteur agricole ?

Il faut enfin signaler, pour nuancer ce point, que les normes peuvent aussi être génératrices d'idées.

Cas de la zone andine

Certains effets d'entraînement peuvent en effet être signalés.

Une « imitation » des producteurs ayant accès aux formations par des non-affiliés à des OP a été constatée en Bolivie. Dans certains cas, ces derniers peuvent avoir accès à ces formations, même s'ils n'appartiennent pas aux coopératives.

La même situation est retrouvée au Pérou, où les producteurs, voyant les effets bénéfiques de la certification du café biologique, veulent se convertir. Les coopératives entretiennent cet effet en ouvrant leurs formations aux producteurs non-affiliés.

B) Un impact social et environnemental mitigé

Certains processus de normalisation, et tout particulièrement le commerce équitable, ont des objectifs plus larges que les notions sanitaires, et vont au-delà des produits finis. L'environnement du producteur, ou son territoire, sont également visés.

Cas de la zone andine

¹³ On entend par verticalisation de la filière, la polarisation autour de la relation formelle OP-client, excluant tout autre acteur important et menant à un début d'intégration de la filière.

« Ce document a été réalisé avec l'assistance financière de la Communauté européenne et du Ministère français des Affaires Etrangères. Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion des participants au débat et en aucun cas le point de vue officiel de la Commission européenne et du Ministère français des Affaires Etrangères. »

Concernant l'éducation, le but de scolarisation des enfants grâce au commerce équitable est largement évoqué en Bolivie. Il semble qu'un renforcement de l'intégration des femmes soit observé : elles peuvent ainsi être inspectrices internes, au même titre que les hommes. Elles peuvent aussi remplacer leur mari aux réunions lorsqu'elles ne sont pas membres elles-mêmes. Comme en Bolivie, les femmes péruviennes ont accès à des places importantes au sein des organisations.

Dans le cas des certifications environnementales (agriculture biologique, certification Birdfriendly), la motivation première reste la recherche d'une meilleure rentabilité.

Au Pérou, les répercussions attendues, notamment de la prime (toujours dans le cas du commerce équitable), ne sont pas toujours au rendez-vous selon les caféiculteurs. Il est vrai que des fonds de santé et d'éducation se mettent en place au Pérou. Ils ont trait au financement des frais d'hospitalisation des producteurs et de leurs familles, des frais funéraires et de formations (techniques) ou de projets de développement (qualité du café par exemple). Cependant, les fonds de développement social n'ont toujours pas vu le jour. Ces deniers concernent des actions comme la mise en place d'un comité de la femme dans les organisations de second niveau, la construction d'églises, de routes, etc.

De même qu'en Bolivie, les certifications environnementales sont plus demandées pour leurs avantages financiers que par réelle conviction. Mais l'environnement en est quand même bénéficiaire dans l'absolu, même si les mentalités paraissent difficiles à changer.

Cas de l'Afrique de l'Ouest

Il est intéressant de faire un parallèle avec la situation observée pour les femmes au Bénin et au Togo.

En effet, en prenant l'exemple très concret d'entretiens réalisés auprès des producteurs appliquant les normes réglementaires (21) de l'Union Européenne, les quatre femmes interrogées étaient les moins informées.

Principaux éléments d'analyse et de réflexion

De façon générale, les normes ne sont au départ qu'un moyen pour atteindre de nouveaux marchés plus valorisants, et avec de meilleures garanties de vente. Les producteurs ne considèrent pas réellement le côté éthique de normes engendrées par une labellisation équitable ou biologique. Il s'agit bien d'accès au marché. Certains avantages, notamment en termes de scolarisation des enfants sont mis en avant. L'empowerment des femmes ne semble pas être général. En prenant en compte la diversité culturelle,

III Quelques éléments sur la gouvernance des normes : état des lieux de l'implication des acteurs au Sud

III1 Au niveau de l'élaboration des normes

Cas de l'Afrique de l'Ouest

Les entretiens ont révélé une très faible intégration des acteurs togolais et béninois dans les processus d'élaboration des normes.

Par exemple, le processus de négociation autour de la création de la norme Codex ananas frais a consacré les pratiques asiatiques en matière d'ananas. Ceci pose des difficultés aux producteurs d'ananas africains, qui ont des produits aux caractéristiques différentes (degré Brix¹⁴, présentation de la couronne, etc.).

Cas de la Bolivie

Les certificateurs aimeraient participer davantage à la création des normes, car certaines sont mal adaptées au terrain.

Principaux éléments d'analyse et de réflexion

La participation du Sud à la création des normes est un gros élément manquant. La situation est telle que c'est le Nord qui impose ses standards.

Cependant, un exemple très précis a été rapporté par un membre du groupe de travail du Codex Alimentarius. Il semble que le représentant africain pour le Codex Alimentarius n'a pas assisté aux dernières réunions de négociations (une semaine de réunions cependant), et ce, malgré un appui proposé par la France. Il existe donc aussi un problème de représentativité et de motivations des organismes étatiques nationaux. Il s'agit bien de la participation des Etats à ces négociations dont il est question. Cependant, dans de nombreux pays, notamment en Afrique, les appareils d'Etat ont été affaiblis et fragilisés par les politiques de libéralisation et d'ajustement structurel. Leur faible capacité à pouvoir défendre aujourd'hui les intérêts de leur secteur productif et de leur population est le reflet de ce désengagement. Faut-il reconsidérer les règles de représentation des pays dans ce type d'instance, pour ouvrir par exemple la porte à des organisations de producteurs, ce qui suppose que celles-ci disposent de personnel formé pour négocier des normes ?

D'après des contacts réalisés auprès du Secrétariat Général des Affaires Européennes, il semble toutefois que la participation des pays en développement fasse l'objet d'une initiative particulière¹⁵. Un document pédagogique, à visée pratique, pour améliorer la participation des pays en développement¹⁶, a été mis en place. Il explique et illustre avec des exemples, le processus d'élaboration des normes. Il vise à améliorer la participation des pays en développement et a servi de base à des séminaires d'initiation rassemblant des délégués de ces pays, habituellement peu impliqués dans le fonctionnement du Codex.

¹⁴ Qui permet de mesurer la fraction de sucre dans un liquide

¹⁵ Des informations détaillées sont disponibles, sur le site de l'OMS : <http://www.who.int/foodsafety/codex/trustfund/en/>.

¹⁶ Téléchargeable à cette adresse :

http://www.who.int/entity/foodsafety/codex/Codex_final_version_trainingpackage.pdf

« Ce document a été réalisé avec l'assistance financière de la Communauté européenne et du Ministère français des Affaires Etrangères. Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion des participants au débat et en aucun cas le point de vue officiel de la Commission européenne et du Ministère français des Affaires Etrangères.»

Autre élément de contexte, FLO, consciente de ces problèmes, propose cette année une révision du fond de sa stratégie. Les standards devraient être réformés fondamentalement pour que ce soit les acteurs de la filière qui puissent les établir, en fonction de ce qu'ils veulent, et de ce qui est viable. Une vraie décentralisation est en cours. Cette orientation a lieu car FLO est témoin de ces manques. Quelle est cependant la participation du Sud dans cette réflexion stratégique en cours, et notamment pour l'Afrique?

III2 Au niveau de leur mode d'application et de leur contrôle

Il est intéressant de constater que certaines adaptations sont réalisées, à partir des normes officielles. D'autres initiatives, nationales, sont également à souligner sur ce point.

Cas de l'Afrique de l'Ouest

Beaucoup d'éléments intéressants ont été relevés sur le terrain.

En effet, pour la certification biologique, des adaptations ont été mises en place, notamment concernant les produits utilisés.

Par exemple, le Traitement d'Induction Florale (TIF)¹⁷ doit se réaliser à l'éthylène gazeux (ou être incorporé dans du charbon). Ce dernier est encore peu disponible, et son utilisation inconnue de la plupart des producteurs. Il est donc possible de faire le TIF au carbure de calcium, qui a obtenu en 2006 une dérogation pour l'agriculture biologique. Des spécifications ont également été apportées à la norme du Codex Alimentarius. Cependant, au-delà des normes, il a pu être observé que les exigences des exportateurs (aspect, calibre, couronne, degré Brix de l'ananas) sont souvent au moins légèrement supérieures aux exigences de la norme ananas frais du Codex Alimentarius. Il semble que cela soit dû au souci de garder la réputation de bonne qualité des ananas du Bénin.

Au niveau national, et s'agissant de contrôle des normes, le CEBENOR (Centre Béninois de Normalisation) a produit deux normes pour l'ananas variété Cayenne lisse.

Ce sont des documents beaucoup plus accessibles que les normes réglementaires européennes, qui aident à la bonne conduite de la production et à la description d'un processus de traçabilité appliqué. Ce sont des normes volontaires, car aucun arrêté n'a été signé par l'Etat. Le CEBENOR ne possède pas encore d'accréditation internationale (visée pour fin 2008), il ne peut donc pas fournir de certification pour ces normes. Leur impact est donc très difficile à mesurer.

Enfin, dernier élément, les normes LMR et Métaux lourds devraient, selon les accords dont elles sont issues, être vérifiées et certifiées par les services phytosanitaires (Protection des Végétaux) béninois et togolais. Cependant vu qu'il n'existe aucun laboratoire accrédité pour le faire dans ces pays¹⁸, les services phytosanitaires se contentent de vérifier l'absence de parasite sur les fruits. De plus il s'agit d'un contrôle payant et non obligatoire.

Une autre difficulté doit être prise en compte.

¹⁷ C'est l'opération qui consiste à noyer le "bourgeon" terminal dans une solution de produits dits "florigènes". Le traitement permet d'homogénéiser le niveau hormonal de tous les plants de la même plantation.

¹⁸ Accréditation espérée avant fin 2009 pour un laboratoire de l'Institut National de Recherche Agronomique du Bénin (INRAB)

*La définition de la norme, réglementaire ou volontaire, est réalisée unilatéralement par des structures proches des marchés finaux (grande distribution, industries agroalimentaires multinationales, associations de la société civile des pays importateurs). La consultation des acteurs du Sud auxquels s'appliquent ces normes est minime voire inexistante. Il en résulte des aberrations quant à l'**application** des ces normes sur un terrain où elles peuvent être inadaptées.*

Par exemple, un consultant ivoirien déclare que dans les conditions climatiques togolaises, la norme sur l'éthéphon n'est respectable que trois mois par an afin d'obtenir la coloration orange complète demandée à l'export. Cette norme paraît d'autant plus arbitraire qu'elle ne repose sur aucune étude toxicologique. La limite du même produit pour la cerise et le poivron est une fois et demi supérieure, et pour la groseille et le cassis deux fois et demie¹⁹. Certaines normes posent ainsi des contraintes arbitraires ou injustifiées au marché et menacent directement l'activité économique de paysans béninois et togolais.

Cas de la zone andine

De nombreuses revendications émergent des certificateurs. Ils revendiquent effectivement pleinement leur rôle de relais Nord-Sud concernant la gouvernance des normes.

Dans les coopératives, le rôle des certificateurs est de réguler et de contrôler le nombre de certifications des organisations en prenant en compte divers critères comme l'accès au marché, et la faisabilité économique. C'est aussi leur rôle que d'interpréter et d'adapter aux réalités de terrain les normes élaborées au Nord.

Ceci dit, il faut souligner que les producteurs ont globalement très peu de revendications par rapport aux normes (mis à part le prix de vente du café dans les OP les plus riches). Ils appliquent en effet les normes, telles que le marché le demande et sont prêts à faire plus de sacrifices en temps pour une meilleure rémunération. Ils s'accordent à dire que les normes volontaires représentent plus de travail, mais qu'ils en sont récompensés d'un point de vue monétaire. Ces normes sont donc subies et apparaissent peu négociées par les producteurs eux-mêmes.

Par exemple concernant l'ochratoxine²⁰, où une norme devrait bientôt se mettre en place, les réactions des producteurs ont été relevées lors de la première conférence d'information pour les caféiculteurs. Les producteurs n'ont pas eu de revendications, mais des questions. Ils acceptent cette évolution, qui émane du marché. Ils n'ont pas conscience qu'ils pourraient intervenir dans la mise en place ou l'application de cette nouvelle norme ; peut-être aussi car certains producteurs la jugent utile.

De même, au Pérou, les organisations de second niveau peuvent demander aux certificateurs de nouvelles autorisations de fertilisations organiques, pour mieux adapter les normes aux réalités de chaque terrain. Ces demandes nécessitent des analyses de sol prises en charge par le producteur, et un temps d'attente assez important (lié aux autorisations administratives). Si

¹⁹ La LMR de l'ananas est de 2,000 mg/kg, 3,000 mg/kg pour la cerise et le poivron, et 5,000 mg/kg pour le cassis et la groseille.

²⁰ L'ochratoxine est une mycotoxine produite par des champignons microscopiques (espèces *Penicillium* et *Aspergillus*), et naturellement présente dans de nombreux produits végétaux, tels que les céréales, les grains de café, le cacao et les fruits séchés.

elles sont pertinentes, les dérogations sont acceptées. Plusieurs organisations ont d'ailleurs déjà effectué ce type de demande.

Par contre, certaines aberrations sont remises en cause par les acteurs, mais leur existence persiste encore (certification Rainforest qui interdit un type de fertilisant pour limiter les transports, alors que la côte péruvienne en possède une grande quantité).

Enfin, la possibilité de certifier des entreprises privées dans une démarche de commerce équitable pose problème.

Ce cas de figure est remis en cause par les acteurs de la filière café regroupés en organisations de second niveau. Ils estiment que la démarche est contradictoire avec les aspects éthiques portés par le commerce équitable, puisque les entreprises ne s'organisent pas selon un fonctionnement démocratique.

Principaux éléments d'analyse et de réflexion

Il apparaît clairement que dans chaque zone d'étude, certaines adaptations sont effectuées pour mieux correspondre aux réalités terrain. Les acteurs du Sud disposent d'une certaine marge de manœuvre. Les enquêtes révèlent donc un décalage entre ce que les normes sont censées imposer comme contraintes (respect d'un cahier des charges, contrôle, etc.) et la façon, apparemment plus souple dont elles sont effectivement mises en œuvre. L'enjeu des normes en termes d'effets pour les producteurs ne se situe donc pas seulement dans leur contenu théorique, mais bien aussi dans leurs conditions d'application. Ceci reste toutefois insuffisant car de nombreuses difficultés sont évoquées. Le problème soulevé au Bénin et au Togo concerne les difficultés d'accréditation ou de moyens de contrôle que peuvent rencontrer les Etats. Il est vrai que certaines normes sont des normes de résultat, et non de moyen. L'absence de structures scientifiques nationales adaptées empêche donc les pays de transcrire les normes, de manière à ce qu'elles soient applicables.

Au Pérou, un désaccord concernant la certification d'entreprises privées est exprimé.

Un point important peut également être avancé, c'est la prise en compte de la corruption, là où il n'y a pas, ou peu d'Etat. Quelle est la crédibilité de ces organismes certificateurs lors des étapes de certification ?

Enfin concernant l'implication des acteurs, il est important de faire un parallèle avec le Nord : le fait que les producteurs ne soient pas intégrés dans les processus d'élaboration est-il si extraordinaire, ou est-ce pareil en France ?

IV La question des normes replacées dans le contexte général des relations Nord – Sud et de la Solidarité Internationale

Les normes concernant le secteur alimentaire, ont bien souvent pour origine l'exigence du consommateur final ou tout au moins, sont présentées comme répondant à ses préoccupations. Leurs conséquences sur le terrain peuvent ainsi être questionnées. Améliorent-elles ou restreignent-elles les échanges ? Développent-elles leurs activités ou créent-elles une dépendance accrue des pays du Sud à leurs exportations ? Les normes sont-elles au bénéfice des consommateurs ou des producteurs ?

Quelle est la capacité des consommateurs à faire la part des choses entre les besoins environnementaux, éthiques, etc. et les risques de favoriser la marginalisation de certains producteurs dans l'incapacité de remplir les exigences des normes ?

Est-ce que imposer des règles va résoudre les problèmes que nous avons, ici au Nord ?

Les questions que l'on peut être amené à se poser, en tant qu'ingénieur citoyen, sont multiples.

La rareté des ressources et les « guerres » qui en découlent, les questions environnementales ou d'énergie sont autant de difficultés à régler, mais elles proviennent de notre surconsommation.

Le consommateur au Nord se retrouve à vouloir bien faire, mais quels sont les impacts au Sud ?

Il faut aussi parler du décalage qui existe. En France, les aspects de qualité des produits sont réglés. Une attention particulière est désormais portée aux aspects environnementaux, éthiques, etc. Sur les terrains consultés, ce n'est pas le cas : les problèmes de qualité des produits sont loin d'être absents.

Ces questions peuvent également être abordées en considérant les normes comme une régulation privée des filières, soit supra étatique. Cet aspect est tout à fait en lien avec les politiques menées actuellement. Les normes témoignent d'une conduite à distance. Sont-elles des règles occidentales qui poursuivent les rapports de domination entre le Nord et le Sud ?

Conclusion

L'objectif de cette étude était de consulter différents acteurs de filières agricoles du Sud - Bénin, Bolivie, Pérou et Togo - pour connaître leurs perceptions des normes qui sont appliquées à leurs produits. Il s'agissait également de mesurer quels effets pouvaient leur être attribués.

De nombreux éléments ont pu être apportés par les observations et enquêtes des volontaires.

Un point fondamental est que les normes réglementaires (comme les normes volontaires) ne sont ni décryptables, ni compréhensibles par les producteurs du Sud sans accompagnement ou formations spécifiques.

Si de nombreux avantages peuvent être fournis à un producteur associé en OP (partage de certains coûts, pouvoir de négociation...), il ne faut cependant pas oublier que l'accès à ces coopératives n'est pas systématique et qu'il engendre dans ce cas une exclusion forte.

L'importance pour les agriculteurs de la qualité de leurs produits est aussi soulignée dans cette étude. Surtout pour la zone andine, le développement des cafés gourmets, et l'intérêt pour les marques et appellation d'origine en témoignent. Dans leurs perceptions, les caféiculteurs semblent les opposer aux normes volontaires, et tout particulièrement celles du commerce équitable.

Cependant, les producteurs du Sud ne sont pas prêts pour autant à abandonner les normes volontaires, et notamment parce qu'elles leur permettent d'accéder à des niches de marché au Nord.

Au-delà des effets des normes sur les acteurs au Sud, l'analyse de ces résultats, réalisée avec nos différents partenaires permet de mettre en évidence certains points importants.

- Cette étude relève effectivement, qu'il n'y a pas, ou très peu, de participation des acteurs du Sud à l'élaboration des normes. De ce fait, elles sont parfois inadaptées aux conditions du terrain.
- Les questions de genèse et de gouvernance des normes sont donc posées, et à replacer dans le contexte de relations Nord-Sud dont nous sommes témoins.
- La finalité des normes peut elle aussi être questionnée : ne souhaite-t-on que protéger le consommateur ? Les normes ne constituent-elles pas une réelle barrière à l'entrée de nos marchés ? Dans l'économie mondialisée, et face à la diminution des barrières tarifaires, ne laisse-t-on pas la place à un nouveau mode de protectionnisme ?
- Cependant, l'exigence des consommateurs joue un rôle dans l'établissement de ces standards. La différence de perceptions des normes entre le producteur et l'acheteur final est importante, la dimension éthique n'étant pas présente dans le discours des personnes consultées au Sud. Il s'agit bien d'accès au marché dont il est question.

Le thème de la normalisation est vaste. Au vu de la multiplication des normes touchant les productions agricoles, il est nécessaire de s'interroger sur les conséquences de cette régulation. Il est à souhaiter que les acteurs en amont, c'est-à-dire les producteurs, soient plus considérés dans l'établissement de la réglementation les concernant directement.

Annexes

Annexe 1 : Description des principales normes étudiées (d'après Daniel J. et Martin T., 2007)

- Les normes internationales du Codex Alimentarius

Créé et financé par la Food and Agriculture Organisation (FAO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en 1962, le *Codex Alimentarius* met au point des textes permettant « *de guider et promouvoir l'élaboration, la mise en œuvre et l'harmonisation de définitions et d'exigences relatives aux produits alimentaires et, de ce fait, favoriser le commerce international* ». Les normes et recommandations développées doivent : « *protéger la santé des consommateurs et assurer la loyauté des pratiques suivies dans le commerce des produits alimentaires* ». Depuis la création de l'OMC, les normes du Codex peuvent avoir force de loi et parfois même l'emporter sur les normes nationales.

Il s'agit dans l'étude de la norme concernant l'ananas frais.

- Les Limites Maximales de Résidus (LMR) – norme européenne

Il s'agit des limites de résidu acceptables sur les produits d'origine agricole à destination alimentaire. L'objectif des normes LMR est de garantir au consommateur un produit ne contenant pas de résidus de pesticides à des quantités nocives. La législation prévoit des LMR pour une très grande quantité de produits. Cependant la plupart de ces produits n'entrent pas dans la culture de l'ananas.

- Les normes sur les métaux lourds - norme européenne

L'objectif des normes sur les métaux lourds est de garantir au consommateur un produit ne contenant pas de métaux lourds à des quantités nocives. Les limites de présence de métaux lourds dans les fruits tels que l'ananas, sont régies par le *Règlement (CE) 466/2001*.

- Les normes sur la traçabilité - norme européenne

La traçabilité des denrées alimentaires est imposée par l'*Article 18 du Règlement (CE) 178/2002*. La « traçabilité » est la capacité de retracer, à travers toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution, le cheminement d'une denrée alimentaire, d'un aliment pour animaux, d'un animal producteur de denrées alimentaires ou d'une substance destinée à être incorporée ou susceptible d'être incorporée dans une denrée alimentaire ou un aliment pour animaux. Cette traçabilité doit être appliquée à tout produit vendu dans l'Union Européenne ou incorporé dans un produit qui y est vendu. Son but est de pouvoir remonter la chaîne des responsabilités si la sécurité d'un produit est constatée insuffisante.

- Le cahier des charges de l'agriculture biologique – norme volontaire publique

Les labels biologiques constituent un instrument important de la politique environnementale. Le cahier des charges de l'Agriculture biologique en France est plus strict que dans de nombreux autres pays. Une définition des produits biologiques est en cours au *Codex Alimentarius*.

Pour l'ananas biologique la norme s'appliquant est le règlement *CEE n°2092/91 (J.O.C.E. 21 juillet 1991)*. Ce règlement européen concerne les modes de production biologique des produits agricoles, il n'est donc pas spécifique à l'ananas.

Pour la plupart des produits issus de l'Agriculture biologique cultivés en France, l'application du label Agriculture biologique, AB²¹, implique le respect d'un cahier des charges plus restrictif que celui promu par la norme européenne. Cependant, pour des produits peu ou pas cultivés en France, et donc majoritairement importés, le label est accordé aux produits s'ils suivent la norme européenne. Ainsi, il n'existe pas de texte français spécifique sur l'ananas biologique. C'est pourquoi la norme Agriculture biologique est présentée ici et non dans la norme nationale.

En ce qui concerne la culture²² des fruits – et en particulier de l'ananas – la norme Agriculture biologique porte sur une obligation de moyens et non de résultat. De là il est difficile de présenter un objectif sûr de l'Agriculture biologique puisque aucun résultat n'est attendu en soi. Cependant, nous pouvons lister les arguments souvent avancés par les défenseurs de l'Agriculture biologique : le respect de l'environnement, la qualité sanitaire supérieure et une bonne qualité organoleptique. Un autre facteur qui découle des pratiques et qui est souvent mis en avant par les agriculteurs eux-mêmes est la protection du producteur qui n'est plus en contact avec des produits chimiques nocifs (*La décroissance*, mars 2007).

Mode de production. Les cultures doivent être réalisées avec pour seuls intrants les substances mentionnées dans l'Annexe I du Règlement ou listées dans l'annexe II. Ces listes sont évolutives. Les semences et le matériel de reproduction végétative doivent avoir été produits selon le règlement, sauf dérogation. Ceci implique que les rejets utilisés pour replanter les ananas doivent avoir été pris sur des pieds déjà cultivés en Agriculture biologique. Une parcelle d'ananas ne pourra être déclarée biologique qu'après une période de trois ans – appelée période de conversion – de culture respectant les principes de l'Agriculture biologique. Toute zone de stockage contenant un produit biologique ne devra contenir que des produits biologiques. Toute transformation et tout emballage doivent être effectués sur une chaîne réservée aux produits biologiques.

Certification. Seul un opérateur agréé pourra effectuer la certification d'une production biologique. Dans le cas de l'ananas au Togo il s'agit d'Ecocert Afrique de l'Ouest (basé au Cameroun). Cet opérateur effectue des contrôles réguliers, inopinés ou non. Le premier de ces contrôles vise à une description détaillée de l'unité de production et à des recommandations, afin d'éviter toute entorse au règlement. L'exploitant doit tenir à la disponibilité du certificateur une comptabilité matière et monétaire où chaque entrée et sortie doivent être justifiées. Les documents permettant de vérifier que le matériel utilisé est conforme avec le règlement doivent aussi être disponibles.

Importation. Tout produit issu de l'Agriculture biologique provenant d'un pays tiers de l'Union Européenne devra être accompagné de l'information qui permet de vérifier que sa production a bien respecté le règlement. De plus, l'importateur et le premier destinataire doivent aussi être contrôlés et doivent prouver que les produits issus de l'Agriculture biologique ont bien été séparés des produits conventionnels²³.

- Le commerce équitable – norme volontaire privée

Pour l'ananas au Bénin et au Togo on retrouve deux formes de Commerce Équitable. La première est menée par Max Havelaar France membre Fair trade Labelling Organisation

²¹ Propriété de l'état français

²² On ne détaillera pas ici la réglementation propre à l'étiquetage et à l'utilisation du terme *Agriculture Biologique*, ces opérations étant principalement effectuées au Nord.

²³ Un produit conventionnel est un produit ne portant à la vente aucun attribut de croyance tel que les logos Agriculture biologique ou Commerce Équitable. Ce produit peut être vendu à l'export ou sur un marché local.

« Ce document a été réalisé avec l'assistance financière de la Communauté européenne et du Ministère français des Affaires Etrangères. Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion des participants au débat et en aucun cas le point de vue officiel de la Commission européenne et du Ministère français des Affaires Etrangères.»

(FLO) et porte principalement sur une certification des organisations de producteurs. La seconde est menée par des associations comme Solidarmonde/Artisans du Monde et Claro, membres de l'International Fair Trade Association (IFAT, sic) et porte sur une organisation de la filière ananas selon un cahier des charges éthique.

Quand nous parlerons ici de Commerce Equitable il s'agira de la vision qu'en ont FLO et l'IFAT.

Ne seront retenues que les indications portant sur la production afin de rester dans les limites de l'étude.

Le CE est une approche alternative au commerce international conventionnel. Le CE est un partenariat commercial qui vise au développement durable pour les producteurs exclus et désavantagés via de meilleures conditions commerciales, [...] ²⁴.

Les produits du Commerce Equitable se distinguent de ceux du commerce conventionnel par des attributs de croyance portant sur les conditions de production et de commercialisation (Daviron et al., 2002).

La définition, même si elle porte sur des critères économiques (développement économique, marketing) a une portée morale (favoriser les moins favorisés).

Bien que l'IFAT travaille sur les filières de production et de commercialisation intégrées et que FLO ait une approche par le produit les deux structures retiennent des principes de Commerce Equitable assez similaires. En effet en recoupant les cahiers des charges des deux organisations on retrouve les mêmes thématiques et les mêmes objectifs (Daviron et al., 2002).

Tableau 1 : objectifs du Commerce Equitable

Thème	Critères
Politique	les individus bénéficiant du Commerce Equitable sont des producteurs défavorisés
	l'organisation de la production doit être transparente et démocratique
Economique	appui au développement de la filière (de l'organisation de l'OP à la recherche de débouchés)
	paiement d'un prix stable et/ou rémunérateur
Social	protection de catégories de travailleurs défavorisés ou fragiles (femmes, enfant)
	sécurité des conditions de travail
	pas de travail forcé ou non rémunéré
Environnemental	promotion de l'Agriculture biologique (FLO uniquement)
	gestion durable de la ressource

²⁴ Définition du CE fournie par FINE, association informelle à laquelle participent FLO, IFAT, NEWS et EFTA.
« Ce document a été réalisé avec l'assistance financière de la Communauté européenne et du Ministère français des Affaires Etrangères. Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion des participants au débat et en aucun cas le point de vue officiel de la Commission européenne et du Ministère français des Affaires Etrangères.»

Annexe 2 : Organisation de la production au Pérou (d'après Pavy M. et Renard F., schéma de l'organisation de la production de café au Pérou, 2007)

